



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lapins

Question écrite n° 6220

Texte de la question

M. Jean-Claude Leroy attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation de la filière cunicole en France. En effet, alors que la production a baissé de 12 % de début juin à courant août et que le prix du lapin a baissé de 0,05 euro par kilogramme au premier semestre 2007, le prix de l'aliment a augmenté de 15 %, et cette hausse pourrait atteindre les 20 % cet automne. Les charges supplémentaires générées par cette augmentation du prix de l'aliment représentent une perte de revenus de 50 à 70 % pour les éleveurs, ce qui les place dans une situation difficile. Aussi, il lui demande quelles mesures il entend prendre pour répondre aux problèmes rencontrés par la filière cunicole.

Texte de la réponse

La filière cunicole rencontre depuis quelques mois des difficultés d'adaptation de l'offre à la demande. Cette situation a notamment eu pour effet la constitution de stocks importants de viandes congelées pénalisant aujourd'hui les entreprises du secteur. La profession cunicole est, par ailleurs, confrontée à l'augmentation sensible de ses coûts de production en raison de la hausse du prix des matières premières. Les représentants de la filière ont exposé au ministère de l'agriculture et de la pêche la situation difficile du secteur et présenté les mesures de régulation de l'offre et les opérations promotionnelles qu'ils ont mises en oeuvre pour tenter d'enrayer la crise. Conscient des efforts de cette filière et de la persistance des difficultés, le ministre de l'agriculture et de la pêche a décidé la mise en place en 2008, d'une aide d'un million d'euros à la filière cunicole, dont la mise en oeuvre, confiée à l'Office de l'élevage (ONIEP), fera l'objet d'une concertation avec l'organisation professionnelle du secteur.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Leroy](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6220

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 octobre 2007, page 5888

Réponse publiée le : 1er janvier 2008, page 44